Publication de la DGE sur la part de la consommation collaborative dans les achats et revenus des ménages en 2014

5 octobre 2016

Daté de septembre 2016, le n°61 des *4 pages* de la Direction générale des entreprises (DGE) s'intéresse à la part de la consommation collaborative dans les achats et revenus des ménages : celle-ci était inférieure à 10 % en 2014. Le thème de la « consommation collaborative » connaît un engouement depuis plusieurs années : elle vise « à échanger et à partager des biens et services entre particuliers » et « à limiter les intermédiaires entre le producteur et le consommateur ».

Source : DGE

Dans le domaine alimentaire, les pratiques se répartissent entre la participation à des repas chez des particuliers, hors famille et amis, l'achat de produits frais à des producteurs de manière collaborative (ex : AMAP), l'achat de productions personnelles hors famille et amis. La dépense annuelle des ménages est estimée à plus de 2 milliards d'euros en 2014, avec la répartition suivante :

– 1,2 milliard (soit 0,8 % des achats d'aliments et de boissons, hors tabac) pour des achats de nourriture ;

– 1 milliard pour les ventes de repas à des personnes hors famille et amis.

Source : DGE